

Séance du : 28 mars 2024

n° 25/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Dominique GUIRAUD, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, Alain SARTORI

En exercice : 63

Présents : 34

Avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre BOMBAIL à Pierre BODIN, Valérie GRAFEUILLE ROUDET à Christine BIGNON, Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Marie-Hélène VAUTHIER à Michel FERRET.

Nombre de voix : 38

Excusés :

Sophie ADROIT, Evelyne CESSSES, Marie-France LOISEL, Martine MARECHAL, Christiane PALOSSE,

Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Jacques DANJOU, Hervé RAMONDA.

Objet : Demande de subvention LEADER : Ajustement du plan de financement transition énergétique- Plan Climat Air Energie Territorial 2023

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le SCoT,

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Élaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération 22/2020 du 10 février 2020 portant adoption du PCAET,

Vu la délibération 36/2022 du 8 décembre 2022 portant Demande de subvention leader « programme PCAET-transition énergétique 2023 »,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° CP/2023-02/12.13 du 9 février 2023 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais,

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.

Monsieur le Président précise que le programme de travail 2023 dédié à la transition énergétique porté par le PETR s'articulait autour de 4 priorités :

- La mise en œuvre du PCAET et sa coordination à l'échelle du PETR
- La promotion des déplacements alternatifs
- La maîtrise de la demande en énergie associée au développement des énergies renouvelables,
- La promotion des circuits courts en renforçant et poursuivant les dispositifs en place, notamment les « apéro de pays ».

Pour mener à bien ces objectifs, un soutien de Leader a été sollicité par délibération du 8 décembre 2022 dans le cadre du nouveau programme 2023-2027, pour couvrir à la fois le financement de l'ingénierie et des actions.

Le plan de financement correspondant pour l'année 2023 est ajusté comme suit :

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque - 11320 Montferrand - Tél. : 04.58.38.38.38

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20240328-25_2024-DE

Dépenses prévisionnelles	TTC 2023	Recettes prévisionnelles	
Animation & concertation	1 158,14 €		
Animation du séminaire sur l'eau	1 092,14 €	LEADER	23 772,47 €
Animation d'un atelier 2 tonnes	66,00 €		
Cadrage EnR	6 500,00 €	AUTOFINANCEMENT	23 236,25 €
Animation de la concertation sur le développeme	6 500,00 €		
Expérimentation VAE	750,00 €		
Animation mobilité douce pour les communes	750,00 €		
Voyage d'étude	4 621,99 €		
Frais liés à la participation de la délégation d'élus	3 453,60 €		
Inscriptions Rencontres TEPOS 2023	756,00 €		
Transport de la délégation d'élus aux Rencontre	412,39 €		
Moyens humains	33 978,59 €		
Chargée de mission Transition Energétique	31 323,00 €		
Frais de déplacements	1 215,02 €		
Frais de fonctionnement	1 440,57 €		
Total général	47 008,72 €		47 008,72 €

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Comité syndical DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ajusté correspondant à la mission transition énergétique - Plan Climat Air Energie Territorial 2023 du PETR tel que présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 28 mars 2024

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferriand - Tél.

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20240328-25_2024-DE